



DEMANDE DE TRAVAUX DIRIGES PAR CORRESPONDANCE Année universitaire 2026-2027

Arrêté du 22 janvier 2014 – Article 12

☒ **Date limite de dépôt de la demande auprès du service de la Scolarité Licences ou Scolarité Masters avant le : LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

NOM : **Prénom :** **N° étudiant :** 2.....

Né(e) le à

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Inscrit (e) en : **Droit** ☐ **Science politique** ☐
Master 1^{ère} année ☐ (*parcours*)

Je demande à bénéficier des travaux dirigés par correspondance, car je suis :

Militaire ☐ Chargé de famille ☐
Double cursus ☐

Ce statut m'accordera une dispense d'assiduité aux travaux dirigés qui seront remplacés par 2 épreuves orales ainsi qu'un partiel écrit de TD, où ma présence est obligatoire.

Les notes obtenues vaudront pour note de contrôle continu.

Les convocations aux examens auront lieu au minimum 15 jours avant le début des examens.

Je demande à bénéficier des travaux dirigés pour (1) :

Toute l'année universitaire ☐ Le 1^{er} semestre ☐ Le 2^{ème} semestre ☐

Je souhaite que l'on m'envoie les sujets de TD par correspondance pour les matières suivantes :

TD du 1 ^{er} semestre	TD du 2 ^{ème} semestre
.....	
.....	
.....	

(1) Joindre **obligatoirement** les justificatifs demandés au verso.

A Montpellier, le / /20

Signature

Avis du responsable de formation :

☐ Favorable ☐ Défavorable, motif :
Date :
Signature :

Avis de la commission:

☐ Favorable ☐ Défavorable, motif :
Date :
Le Président de la commission :

ETUDIANT(E)S BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette disposition sont des étudiant(e)s de l'Université de Montpellier, inscrit(e)s en **formation initiale à un diplôme national** et relevant au moins de l'une des situations suivantes :

Situation		Pièces justificatives à joindre obligatoirement à votre demande
☐	Militaire	- Un certificat de position militaire.
☐	Chargé de famille : un ou plusieurs enfants à charge de moins de 12 ans ou considéré(e) comme soutien de famille	- Une copie du livret de famille.
☐	Double cursus inscrit à <u>2 diplômes nationaux</u> distincts. L'aménagement portera seulement sur l'inscription principale à l'UM. Cette demande n'est pas possible pour les étudiants inscrits en DU.	- Photocopie de la carte d'étudiant

**☒ Demande à déposer au service Scolarité Licences ou Scolarité Masters, accompagnée des pièces justificatives demandées avant le :
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

- Tout dossier incomplet ne sera pas examiné -